



**Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !**

# Commission Administrative Paritaire Locale Catégorie C du 30 septembre 2015

La CAP locale s'est tenu dans les locaux de l'immeuble Brassart, le 30 septembre 2015. Elle a commencé à 14 h 30 et s'est terminée à 14 h 55 . La Présidence était assurée par M. Bruno Benard du pôle R H de notre département. Le secrétariat a été pris en charge par M. Bruno Deflandre et le secrétariat - adjoint par FO DGFIP 62,

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

- ☞ C G T DGFIP 62
- ☞ F O DGFIP 62
- ☞ S F P DGFIP 62
- ☞ Alliance UNSA – CFTC DDFIP 62

## Ordre du jour de la CAP

### 1 Recours entretien professionnel

Compte rendu de vos représentant(e)s Alliance UNSA – CFTC DDFIP 62

Stanislas Verhille, Suppléant  
Gabriel Gaillard, Expert

Trésorerie de Saint Venant  
ERD 62

## 1° : Recours entretien professionnel

Cette CAP Locale de recours sur entretien professionnel ne concerne qu'un seul cas. En effet, la direction avait malencontreusement oublié ce dossier important au cours de la CAP de recours qui a eu lieu début septembre.

La direction a donc réparé son erreur, mais en convoquant une CAP un mercredi après-midi. Elle ignore certainement que de nombreux collègues qui ont des enfants en bas âge sont ce jour absent des services de la DDFiP du Pas de Calais, pour cause évidente de temps partiel.

C'est le cas des élus de catégories C de l'Alliance. La titulaire et le suppléant, tous les deux jeunes parents de jeunes enfants sont à temps partiel le mercredi. Nous avons donc demandé à la direction de bien vouloir modifier la date de tenue de cette CAP, Malheureusement, la direction n'avait pas d'autre date...

Stanislas Verhille, élu suppléant de l'Alliance en catégorie C a donc trouvé une solution familiale et a accepté de venir à cette CAP un mercredi après midi. Il a demandé à la direction la nomination d'un expert.

Cette demande a été rejetée par la direction, au motif que l'agent concerné par le recours est un AAP1 et que seuls, les élus de catégorie AAP1 ont le droit de vote et le droit de nommer un expert. Cette CAP était donc vraiment de plus en plus mal engagée pour l'Alliance.

Cependant, l'Alliance souhaitait vraiment avoir son expert présent au cours de cette CAP. Elle a donc demandé à la Section Solidaires Finances Publiques, si elle pouvait accepter de nommer un représentant de l'Alliance comme expert au cours de cette CAP. En effet, il n'y aurait qu'un seul dossier à traiter, et ce dossier est un dossier de l'Alliance.

Solidaires a donc accepté de nommer expert un représentant de l'Alliance. L'Alliance UNSA-CFTC 62 tient à vivement remercier la Section Solidaires pour son geste. Grâce à sa gentillesse et sa compréhension, l'Alliance a donc pu défendre le dossier de l'agent concerné.

Le dossier de l'agent vu au cours de cette CAP est un dossier limpide et parfaitement révélateur de ce que certains chefs de services peuvent affirmer péremptoirement sur les agents placés sous leur autorité. Nous demandions que les appréciations de l'agent soient modifiées, et que surtout, une phrase assassine du chef de service soit supprimée... ce dernier affirmant en effet que l'agent ne faisait que des tâches subalternes. Cette appellation est totalement dénigrante et « limite insultante » pour l'agent concerné, qui c'est senti totalement rabaissé et démolé par sa hiérarchie et qui a eu le sentiment, à juste raison, d'être totalement dévalorisé par cette expression très péjorative et humiliante.

Au cours du rapport de recours en CAP, le chef de service évaluateur de l'agent concerné s'est totalement et méchamment lâché, en stipulant qu'il ne faisait que des travaux de grande simplicité. Il a réellement « explosé » l'agent dans son rapport en rajoutant que depuis son départ, la cellule de travail fonctionne sans aucune difficultés particulières. L'Alliance se demande comment peut-on être aussi dénigrant à l'égard d'un être humain. Malheureusement, cet état de fait est particulièrement révélateur de la méchanceté gratuite de certains chefs de services, fait heureusement exceptionnel dans notre département.

L'alliance a donc défendu le dossier avec son habituelle compétence, Au final, la direction nous a parfaitement suivi, et nous avons eu gain de cause. L'Alliance tient donc à vivement remercier la direction pour son attitude profondément humaine, La triste phrase « assassine » a été remplacée par une phrase courtoise et très encourageante à l'égard de l'agent.

**Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais**

**CFTC DGFIP 62 : le syndicat constructif qui agit pour ne pas subir.**